

EMBAUCHE PME

Dès le 18 janvier 2016

DÉCISION

Embauche PME : une prime de 500 € par trimestre durant les deux premières années d'un contrat

Le Président de la République a annoncé le lundi 18 janvier 2016 « Embauche PME », nouvelle aide à l'embauche pour les petites et moyennes entreprises qui représentera un total de 4 000 € sur deux ans.

Mis en ligne le 22 janvier 2016

Le dispositif

- > A partir du 18 janvier et jusqu'au 31 décembre 2016
- > Prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat, soit 4 000 € au total.

Bénéficiaires

- > PME de moins de 250 personnes qui embauchent un salarié payé jusqu'à 1,3 fois le SMIC.

Quel type de recrutement ?

- > CDI,
- > CDD de 6 mois et plus,
- > Transformation d'un CDD en CDI,
- > Contrat de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.

Aide cumulable avec les autres dispositifs existants

- > Réduction générale bas salaire,
- > Pacte de responsabilité et de solidarité,
- > Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CIC)

@ CONTACTS

